

STATUT FISCAL SELON LES RÈGLES DES USA ("US PERSON / NON-US PERSON")

La personne soussignée (ci-après désignée par "*le Client*") :

Nom :

Prénom :

Le Client est-il un citoyen des Etats-Unis d'Amérique * ? Oui Non

* nationalité simple ou multiple, y inclus les territoires associés tels que Porto Rico ou les Iles Vierges US

Si Vous avez renoncé à la nationalité des USA, veuillez fournir une copie des justificatifs officiels (p. ex. certificat de perte de nationalité délivré par le State Department. Si Vous êtes né aux USA mais n'avez pas acquis la nationalité des USA, veuillez fournir toute information et documents probants.

Le Client est-il titulaire d'une "carte verte" (Green Card)* ? Oui Non

* permis de résidence de type "*US Resident Alien*" délivrée par le Citizenship and Immigration Service

Si Vous avez été titulaire d'une Green Card, mais avez renoncé à votre Green Card, veuillez fournir une copie du formulaire I-407 (renonciation au statut de résident US).

Le Client remplit-il les critères du test de présence substantielle aux USA ("substantial presence test")? Oui Non

Vous êtes traité(s) comme un résident des USA, pour une année donnée, dès lors que Vous avez habité aux USA pendant au moins 31 jours au total sur l'année concernée et au moins 183 jours au total sur la période couvrant l'année en cours et les deux précédentes années, en additionnant:

- ✓ Le nombre total de jours passés aux USA durant l'année en cours ;
- ✓ Le 1/3 du nombre total de jours passés aux USA pendant la première année précédente (pénultième) et
- ✓ Le 1/6 du nombre total de jours passés aux USA pendant la seconde année précédente (antépénultième).

Si Vous bénéficiez d'une exemption par rapport au "substantial presence test" (p. ex. visa étudiant, visa d'artiste, etc.), veuillez fournir les explications et documents nécessaires à établir votre statut.

Le Client at-t-il d'autres indices d'américanité ?

Adresse de résidence ou de correspondance aux USA ? Oui Non

Numéro de téléphone avec indicatif des USA ? Oui Non

Ordre permanent en faveur d'un ou plusieurs comptes bancaires aux USA ? Oui Non

Procuration ou autorisation de signature en faveur de personnes aux USA ? Oui Non

Si vous avez un ou plusieurs indices ci-dessus mais n'êtes pas résident fiscal des USA, veuillez compléter un formulaire IRS W8BEN. Si vous êtes considéré comme résident fiscal ou contribuable des USA, veuillez compléter un formulaire IRS W9.

DEMANDE DE BÉNÉFICIER DES ACCORDS FISCAUX INTERNATIONAUX (UNIQUEMENT PERSONNES "NON-US")

Oui – le Client déclare vouloir bénéficier d'une convention contre la double imposition entre les USA et son pays de résidence (pays mentionné en page 1). **Le Client certifie remplir toutes les exigences** pour l'application des dispositions fiscales pertinentes, bénéficier d'un taux réduit de retenue fiscale, y inclus les éventuelles clauses dites "limitation on benefits", pour tous les actifs et revenus couverts par la présente déclaration, selon l'accord en vigueur entre le pays de taxation et les USA.

Cette déclaration doit être renouvelée tous les trois ans ainsi que lors de chaque changement de pays de domicile ou de résidence fiscale.

TRANSMISSION D'INFORMATIONS AUX AUTORITÉS ET RENONCIATION AU SECRET PROFESSIONNEL

Cité Gestion est tenue par les termes de l'Accord d'intermédiaire qualifié (dit "Accord QI") conclu avec l'autorité fiscale des USA (ci-après "IRS"), de l'Accord d'intermédiaire financier étranger (dit "Accord FFI") et de l'Accord intergouvernemental entre la Suisse et les USA visant à l'application de la réglementation FATCA en Suisse.

Ainsi, Cité Gestion peut être tenue de fournir aux autorités fiscales suisses et des USA les données personnelles et financières du Client ou des ayants-droit économiques, notamment si le Client (ou le compte pour lequel il est identifié comme personne de contrôle) détient des titres d'émetteurs basés de juridiction des USA ou perçoit des revenus de source américaine.

Les informations sujettes à la présente déclaration ne sont pas protégées par le droit suisse et il n'est pas garanti que le niveau de protection de ces données corresponde à celui prévu par le droit suisse. Cité Gestion (et, par extension, ses partenaires, ses directeurs, ses administrateurs, ses employés, son dépositaire américain de même que le Gouvernement suisse) est libérée de son obligation de préserver le secret bancaire et de toute autre obligation de confidentialité eu égard à l'information concernant le Client. Cité Gestion est également libérée de toute forme de responsabilité pour d'éventuelles conséquences de la divulgation d'informations au dépositaire américain de Cité Gestion et à l'IRS (ou à une autre autorité américaine) ; le Client déclare par ailleurs dégager Cité Gestion de toute responsabilité et s'engage à l'indemniser eu égard à tous engagements et revendications à ce titre pouvant découler d'une telle divulgation.

Il est de l'entière responsabilité du Client de remplir sa déclaration de revenus aux Etats-Unis (si applicable) et de procéder à toutes les autres déclarations pertinentes nécessaires en vertu des lois applicables afin de divulguer convenablement sa relation avec Cité Gestion et le compte sur lequel il est identifié comme personne de contrôle.

DÉCOUVERTE DU STATUT DE "US PERSON"

Si, pour quelque raison que ce soit, Cité Gestion n'est plus en mesure de considérer le Client comme une personne sans lien fiscal avec les USA ("*non-US person*"), notamment suite à un changement des circonstances relatives à son statut personnel, ou suite à la découverte postérieure, du fait que nonobstant la présente déclaration, le Client est contribuable fiscal des USA en vertu des règles applicables aux USA, le Client doit fournir, sans délai un formulaire IRS W-9 dûment complété et signé. Si Cité Gestion ne reçoit pas ce document :

- ✓ le compte sur lequel le Client est identifié comme personne de contrôle et les revenus qui y sont liés peuvent être sujet à la retenue d'impôt à la source prévu par la réglementation fiscale des USA ;
- ✓ le compte concerné peut devoir être classifié comme relation "non consentante" et certains renseignements concernant le Client et relatif au compte peuvent devoir être fournis à l'autorité fiscale des USA ; si le Client s'oppose à la transmission d'informations, il devient une personne dite "récalcitrante" au sens de la réglementation et une retenue de 30% (ou le taux applicable au moment pertinent) sera prélevée sur les revenus de ce compte.

Enfin, Cité Gestion cessera de détenir tout investissement de source US en lien avec le Client et le compte concerné et pourra mettre fin à la relation d'affaire sans préavis.

DÉCLARATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sous peine de parjure, et des sanctions prévues par le droit fiscal des USA, le Client atteste que:

- ✓ toutes les informations fournies dans la présente déclaration sont exactes et complètes ;
- ✓ le Client agit pour son propre compte et non pour celui d'une autre personne, à titre d'intermédiaire, d'agent ou de prête-nom et le Client est le bénéficiaire effectif (unique ou conjoint) tel que défini par les règles fiscales US, de tous les revenus pouvant être crédités sur le compte cité en page 1 ;
- ✓ tous les revenus pouvant être crédités sur ledit compte ne sont pas liés à des affaires se déroulant sur le sol des USA (ou alternativement échappent à la fiscalité des USA, en raison d'un traité international) ;
- ✓ le Client avertira Cité Gestion, par écrit, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa survenance, d'un événement entraînant un changement de statut de personne non américaine en statut de personne américaine (selon les principes fiscaux américains).

Date:

Signature:
